



Rapport
de la Commission sociale et culturelle
au
Conseil Général
concernant
le projet de budget de l'exercice 2023
de la Ville de Sion

Document de travail à l'usage du Conseil général



Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2023 de la Ville de Sion, après la présentation générale du 24 octobre 2022. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 16 novembre 2022 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour leurs explications claires et les informations intéressantes fournies.

Pour l'examen du projet de budget 2023, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président :	Christian Mirailles
Vice-président :	Reist Martin
Rapporteur :	Moren Jean-Philippe
Membres :	Bernhard Michaël Bianchi Kilian Daehler Patrick Gapany Lionel Gianadda Isabelle Juillerat Olivier Mukuna Gabriel Pfister-Mayoraz Brigitte
Suppléants :	Antonioli Florence Duroux Christophe



1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Le projet de budget 2023 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission en se concentrant principalement sur les postes liés au domaine social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général.

L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Éducation et Culture, Affaires sociales et Sport, jeunesse et loisirs.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2022 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général



2. Analyse des divisions administratives

Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	<i>Budget d'exploitation</i>		<i>investissement</i>	2

Question 1

Concernant les 13,13 millions que pourrait rapporter l'activité d'achats-ventes d'énergies, comment cet argent va-t-il profiter aux contribuables et à l'ensemble de la population ?

Réponse

Les bénéfices de l'activité d'achats-ventes d'énergies de partenaires font pleinement partie des résultats des budgets et des comptes de la ville. A ce titre, tous les contribuables sédunois en profitent. Sans les bénéfices de l'énergie, la Ville de Sion devrait réduire les prestations offertes aux citoyens et aux entreprises ou augmenter le coefficient d'impôt des personnes physiques.

Dans le cadre de l'établissement du budget 2023, le Conseil municipal a pris l'initiative d'affecter une partie du bénéfice de l'énergie dans des mesures concrètes en faveur de la transition énergétique (cf. message introductif de la brochure « Projet de budget 2023 »).

Remarque

La CSC salue cette stratégie et les opportunités qui en découlent pour la ville de Sion.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Budget des investissements		dépenses	3

Question 2

Quelles sont les raisons qui ont conduit à la vente du bâtiment Supersaxo et pourquoi à la Bourgeoisie de Sion ?

Réponse

A terme, avec la rénovation de l'Ancien Hôpital pour y accueillir le bâtiment administratif, l'administration communale n'aura plus besoin des locaux du bâtiment de Supersaxo. La Bourgeoisie de Sion, déjà propriétaire de la partie SUD du bâtiment et également garante du patrimoine historique de la Ville, est le bon partenaire pour réaliser cette opération.

Remarque

La commission remercie la ville pour la réponse et n'a pas de remarques particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Compte résultats	de 150.3894	Attributions à la réserve de politique budgétaire	48

Question 3

La CSC aimerait connaître les raisons pour lesquelles d'un côté, une réserve de Fr. 10'000'000 a été faite l'an passé, et, d'un autre côté la commune emprunte 5,72 millions sur les marchés financiers avec des intérêts à payer.

Réponse

Il ne faut pas mélanger une attribution du bénéfice à la réserve et une insuffisance de financement.



En 2021, grâce à un excellent résultat d'exercice, nous avons pu attribuer 10 millions à la réserve de politique budgétaire (écriture purement comptable). Au même titre que l'excédent de revenus, cette attribution à la réserve fait partie intégrante de la marge d'autofinancement (cf. tableau de la page 9 de la brochure).

La marge d'autofinancement 2021 étant supérieure aux investissements nets 2021, l'exercice s'est soldé par un excédent de financement de 3,0 millions. Soit un remboursement théorique de la dette.

Pour 2023, les investissements nets étant supérieurs à la marge d'autofinancement, nous nous attendons à une insuffisance de financement de 5,7 millions. Soit un recours théorique à l'emprunt.

On parle de recours théorique à l'emprunt car, dans les faits, beaucoup d'autres éléments vont impactés notre plan de trésorerie et, donc, notre besoin de liquidités.

Remarque

La CSC remercie le service pour cette réponse et cette explication.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Aucune remarque particulière

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	investissements	260.5500	Entreprises privées	203

Question 4

Quel est l'avantage de transformer la SD en SA ? La ville aura-t-elle toujours le contrôle de sa politique touristique avec ce nouveau statut de société ?

Avantages

Les avantages de transformer la SD en SA sont multiples.

Premièrement, il s'agit de professionnaliser encore plus l'organisation et la gouvernance du tourisme séduinois. Par professionnalisation, il faut entendre fédérer, impliquer et surtout responsabiliser tous les acteurs du tourisme séduinois autour d'un objectif commun.

La structure de l'actionnariat (graphique ci-dessous) est prévue pour couvrir un large spectre des activités touristiques séduinoises et pour permettre à tous les acteurs de se retrouver à la même table. Ainsi, le représentant de chaque groupe d'actionnaires aura une réelle responsabilité et sera chargé, d'une part, de faire remonter les informations du terrain de son secteur au conseil d'administration et, d'autre part, de consulter ses membres lors de décisions à prendre. Il y a ainsi un vrai changement de culture et de façon de travailler en impliquant toutes les parties prenantes autour d'une vision commune et d'un intérêt général priorisé.

La Municipalité de Sion et la Bourgeoisie de Sion	40%
Les communes voisines de Sion	10%
La Société de développement de Sion regroupant les associations professionnelles (SCS, AMS, etc.), les associations en charge de l'animation de la Ville et les cotisants individuels	14%
Les associations du terroir	9%
Les hébergeurs	9%
L'association des prestataires culturels	9%
Les prestataires de loisirs	9%

Deuxièmement, la société anonyme offre une base plus solide sur laquelle il est plus aisé de construire et faire évoluer l'organisation, par exemple pour intégrer d'autres partenaires dans le futur.



Enfin, à terme, la création de la SA doit également permettre de dégager des moyens supplémentaires par des apports des partenaires privés et permettre de développer des secteurs spécifiques comme le marketing ou l'événementiel, voire les infrastructures.

Politique touristique

Avec une part de capital allant de 30 à 49% et deux sièges au sein du conseil d'administration, la Ville sera toujours une partie prenante importante de la politique touristique sédunoise. Le rôle de la Ville est de définir les conditions cadres du tourisme. La SA reçoit un mandat de prestations de la part de la Ville pour exécuter les tâches déléguées par cette dernière. Le conseil d'administration de la SA sera en charge de la stratégie et l'office du tourisme de l'opérationnel.

Les articles 6, 6a et 7 de la loi sur le tourisme (LTour) définissent clairement les tâches qui incombent aux partenaires.

Art. 6 Tâches des sociétés de développement

Les sociétés de développement ont notamment pour tâches de:

- a) Participer à l'élaboration de la politique locale du tourisme;*
- b) Représenter et défendre les intérêts du tourisme local;*
- c) Exécuter les tâches que leur délèguent les communes avec leur accord.*

Art. 6a Tâches des entreprises de tourisme communales ou intercommunales

Les communes peuvent créer des entreprises de tourisme communales ou intercommunales dans le but d'optimiser et de professionnaliser le développement du tourisme local, notamment dans le domaine de la promotion touristique. Dans ce sens, ces entreprises de tourisme exécutent les tâches que leur délèguent les communes par décision de délégation, avec leur accord.

Art. 7 Tâches des communes

- a) Elaborer les lignes directrices de la politique locale du tourisme, en collaboration avec les acteurs touristiques locaux, et veiller à leur application;*
- b) Favoriser l'équipement et le développement touristiques sur leur territoire;*
- c) Percevoir les taxes touristiques ; en surveiller l'affectation ; l'utilisation et dénoncer les abus à l'autorité cantonale compétente;*
- d) Assumer l'information, l'animation et la promotion du tourisme local.*



Les tâches du point d) ci-dessus pouvant être déléguées à la société de développement et/ou à une entreprise de tourisme.

D'autre part, la Ville de Sion est à ce jour le principal contributeur financier au budget de l'office du tourisme avec un montant de Fr. 465'000.- (budget 2023) représentant près de la moitié du budget total de l'office. Cette subvention est attribuée sur la base d'un mandat de prestations annuel signé entre la Ville et la SD. Dans le futur il le sera entre la Ville et la SA. Ce mandat de prestations fixe les missions et tâches de l'office du tourisme et les objectifs particuliers pour l'année en cours. Il fait l'objet d'un reporting régulier.

Remarque

La CSC remercie le service pour la réponse détaillée et complète et soutient la stratégie de renforcement régional de la culture et du tourisme.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	investissements	264.6540	Entreprises publiques	203

Question 5

La CSC aimerait connaître les raisons de la réduction des Fonds Propres de l'Electricité de la Lienne. La ville de Sion, en tant qu'actionnaire à 33%, a-t-elle un pouvoir décisionnel sur cette réduction ?

Réponse

Cette réduction du capital-actions a bien entendu été décidée par les trois actionnaires de cette société. A l'approche de la fin de la concession (31.12.2037), sans cette mesure, l'Electricité de la Lienne SA allait se retrouver avec des liquidités excédentaires. La décision a été prise de diminuer le capital-actions de cette société de 24 à 6 millions et de rembourser, par étape, les actionnaires. Ces derniers ont aussi décidé de maintenir le montant du dividende versé à ce jour.

Remarque



La commission salue la pertinence de l'explication et le travail fourni par le service adéquat.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Culture	320.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	82

Question 6

La CSC aimerait connaître les raisons pour lesquelles la gestion de la galerie de la Grenette a été déléguée à la Ferme asile ?

Est-ce que cela aura un impact sur la délégation à la culture ?

Est-ce que cette décision est liée à la nouvelle politique culturelle de la ville ?

Réponse

La convention tripartite implique le Canton mais aussi la Ville. Si, historiquement, le Canton est extrêmement peu impliqué dans le soutien aux institutions culturelles qui ne sont pas directement de son ressort, cette convention est un premier pas vers la bonne direction : c'est une prise de conscience de la part des autorités cantonales de l'importance de certains lieux culturels et de leur aura régionale voire suprarégionale. La convention tripartite vise à soutenir la Ferme-Asile tout en dressant une série d'objectifs à remplir pour celle-ci. Il est bien clair que le Canton réalisait un effort pour la Ferme-Asile uniquement si la Ville de son côté réalisait elle-même le même type de démarche. Dans l'ensemble, le Canton soutiendra dorénavant la Ferme-Asile à hauteur de 33,33% du montant de soutien de la Ville. A titre de comparaison, le Canton soutient le Spot à moins de 5% du soutien de la Ville. Il est à l'avenir souhaitable que ces conventions tripartites puissent être élargies à d'autres institutions sur des taux similaires, ce qui serait en tout point bénéfique aux institutions liées à la Ville. L'augmentation du soutien de la Ville s'explique aussi par le rattachement de la Grenette à la Ferme-Asile.

Le rattachement de la Grenette à la Ferme-Asile est une question de bon sens et d'opportunité. Aujourd'hui, la Ville propose 4 expositions annuelles à la Grenette, dont l'organisation et la coordination repose sur la section culture. Or, contrairement au Manoir de Martigny par exemple, aucune ressource humaine n'est formellement attribuée au



fonctionnement du lieu et le manque de compétences dédiées est évident. Si l'on fait une estimation des ressources RH actuellement dédiées par défaut, c'est au minimum un

0.8 EPT (0.4 EPT pour la section culture et 0.4 EPT de gardiennage) qui est mis à disposition par la Ville, ce qui est clairement insuffisant. De plus, la galerie ne brille pas à hauteur de ce qu'elle devrait/pourrait. En outre, la Ferme-Asile ne bénéficie pas d'un lieu de taille moyenne permettant de mettre en valeur les artistes émergents, les artistes liés aux résidences internationales ou aux ateliers, ou des projets collectifs et thématiques. La Grange de la Ferme-Asile exige en effet de présenter des projets monumentaux. Or, ces derniers ne peuvent être menés que par une part restreinte d'artistes. En ce sens, une discussion est née avec la Ferme-Asile pour soumettre l'hypothèse de rattacher administrativement et artistiquement la Grenette à la Ferme-Asile. Dans le cadre de la convention tripartite, cette démarche a trouvé un écho favorable auprès du Canton, notamment en raison du soutien à l'émergence locale qu'elle permet. Un report de coûts

a ainsi permis d'augmenter en fonction le budget de la Ferme-Asile. La commission consultative de la culture a non seulement validé ce projet, mais aussi souligné que la gestion de la Grenette par la Ferme-Asile permet de renforcer et de diversifier le cœur de métier des activités de la Ferme-Asile, de donner un profil culturel à la rue du Grand-Pont, et que cette implantation crée un itinéraire artistique entre la vieille ville de Sion et le quartier de Vissigen. La Ville de Sion bénéficie ainsi de l'expertise et de l'image forte que véhicule la Ferme-Asile dans le domaine artistique.

Remarque

La CSC salue la réponse apportée par la ville et adhère totalement à cette nouvelle formule de fonctionnement. Cependant, les membres de la commission aimeraient être mieux informés et consultés à l'avenir sur les décisions qui la concerne aussi directement.

Question 7

Toujours au sujet de ces questions qui impactent fortement la culture, la CSC aimerait connaître l'avancement de la définition de nouvelle politique culturelle.

Les membres de la CSC ont été surpris d'apprendre seulement lors de l'étude du budget que d'importantes décisions la concernant avaient été prise et ils estiment qu'il est légitime que la commission soit consultée sur ces sujets.



Réponse

La définition de la future politique culturelle sera évidemment discutée avec les principaux partenaires, dont la commission sociale et culturelle du conseil général. A ce stade, une première étape a été franchie avec l'envoi d'un sondage auprès des institutions culturelles, des acteurs et actrices culturelles et des acteurs politiques et administratifs. Sur ce panel de 380 personnes environ, 170 personnes se sont prononcées et ont donc participé activement au projet. Nous sommes actuellement dans la phase de nettoyage et d'analyse des données récoltées (plus de 15'000). Cette analyse est menée par un chercheur de l'Institut de Management des Villes et du Territoire de la Haute école arc à Neuchâtel. La commission sociale et culturelle sera évidemment un partenaire privilégié et se verra intégrée au processus au moment opportun pour se pencher sur les propositions et y contribuer par ses réflexions. Les bases de la future politique culturelle devront être approuvée par le conseil municipal et présentées au conseil général.

Remarque

Les membres de la CSC estiment qu'ils devraient être intégrés à toute cette démarche et auraient souhaité être partenaires de la démarche déjà au moment de l'établissement du sondage.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	investissements	308.5040	Terrains bâtis	209

Question 8

Est-ce que le bureau de l'intégration va déménager dans le pavillon des Aubépines ?

La CSC aimerait également savoir si, dans les investissements concernant les centres scolaires, il est tenu compte des réparations des panneaux solaires des centres scolaires de Bramois et Châteauneuf ?

Réponse



Question 1

Depuis deux ans, des démarches active sont entreprises afin de trouver des locaux adaptés pour l'office de l'intégration. Au terme de diverses visites avec le service des bâtiments et constructions, en collaboration avec le service éducation et culture, une opportunité se présente dans l'un des pavillons de l'ancienne Ecole Sous-le-Scex (Pavillon Variel). Avec quelques travaux de transformation en bureaux, ce bâtiment permettrait d'accueillir de manière optimale l'office de l'intégration dans un site de quartier remplissant le cahier des charges attendu (accès direct, espace dédié) et ouvrant le champ des potentiels développements.

En l'état actuel, le devis relatif à ces transformations est en cours de réalisation pour une décision du conseil municipal attendue d'ici à la fin de l'année.

Remarque

La CSC est satisfaite que des locaux aient enfin été attribués à l'office de l'intégration et trouvent l'emplacement adéquat.

Question 2

En 2017, un début d'incendie a été constaté sur le toit de l'école de Bramois. Cet incendie est lié à un défaut de fabrication d'une série de panneaux posés par l'installateur solaire. Des panneaux du même installateur ayant été installés sur l'école de Châteauneuf-Sion à une période similaire, ceux-ci sont été contrôlés et relèvent les mêmes défauts. L'installation a été mise hors service par précaution.

Les protections juridiques des sociétés impliquées ont été mises en contact pour établir une responsabilité, sans succès jusqu'à aujourd'hui, le fabricant de panneau ayant fait faillite entre deux.

L'installateur a proposé à la Ville de faire une nouvelle installation à Bramois en remplacement de celle actuelle, mais nécessitant une participation financière importante de la Ville pour refaire l'intégration des nouveaux panneaux.



La Commission ad hoc énergie a refusé cette proposition qui ferait investir la ville 2 fois pour une problématique qui n'est pas de sa responsabilité.

Des démarches juridiques sont toujours en cours mais celles-ci peuvent se prolonger plusieurs années avant de déterminer des responsabilités et des suites concrètes.

Remarque

La CSC remercie la ville pour la réponse. Maintenant que les explications nous ont été fournies, nous espérons que le dossier avancera rapidement et qu'une solution satisfaisante sera trouvée.

Question 9

Est-il prévu de poser des panneaux solaires sur le nouveau Pôle musical ?

Réponse

Oui, la pose de panneaux solaires est prévue sur le versant sud de la toiture du bâtiment B.

Remarque

La CSC est satisfaite de cette réponse.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Administration	400.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	95

Question 10



La CSC a entendu que le CMS avait rencontré des difficultés dans la gestion du personnel et qu'un grand nombre de démissions avaient eu lieu. Qu'en est-il des difficultés rencontrées par ce service ? Est-ce que les autorités communales ont un moyen d'agir pour améliorer la situation ?

Réponse

La préoccupation exprimée par la commission sociale et culturelle est légitime.

Si les démissions ne se limitent pas au service social du CMSR, site de Sion, elles y furent effectivement plus nombreuses.

Les raisons de ces démissions sont connues par la direction et par le comité. Elles furent évoquées lors des entretiens de départ et figurent dans les procès-verbaux d'entretien.

Les raisons principales sont multiples. Il peut être mentionné une charge de travail supplémentaire liée à la nouvelle organisation intercommunale, un accompagnement du management perfectible, des opportunités professionnelles, des situations personnelles (taux d'activité, lieu de vie, etc), un fonctionnement plus centralisé ou encore des conflits de personnes.

La régionalisation a bel et bien demandé une certaine harmonisation des pratiques et une redéfinition des relations hiérarchiques.

Le comité a eu connaissance en début d'année 2022 des difficultés rencontrées, notamment, sur le site du service social de Sion.

Plusieurs analyses, y compris externes, ont pu être effectuées avec comme objectif de retrouver une stabilité de fonctionnement.

Dans l'intervalle, des adaptations ont pu être réalisées, avec un soutien aux hiérarchies et un renfort du personnel. En sus, des mesures concrètes en lien avec les pratiques de

travail furent développées (séances avec échange de bonnes pratiques, présence du management sur le terrain, démarches participatives, espaces de discussions informelles, interventions RH sur site, etc).

Le comité, notamment ses représentants sédunois, a été particulièrement actif afin de permettre à l'organisation de retrouver une certaine sérénité. La préoccupation constante de l'employeur fut prioritairement de garantir les prestations en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale et de soins ainsi que de garantir un environnement de travail approprié pour le personnel.

La Ville de Sion reste particulièrement attentive à l'évolution de la situation et se montre confiante pour un retour à une situation saine.

Remarque

La CSC remercie le service pour cette réponse détaillée et espère que ce service retrouvera rapidement une situation stable. Nous comprenons bien que lors de fusions de différentes entités de travail il y a toujours un temps d'adaptation.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Aucune remarque particulière

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Aucune remarque particulière

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	investissements	701.5040	Terrains bâtis	237

Question 11



La CSC aimerait avoir des précisions par rapport à cet investissement ? Quels quartiers sont concernés et de quelles études s'agit-il ?

Réponse

Pour rappel la thématique des maisons de quartier est un objet phare du Laboratoire du Vivre Ensemble, thématique prolongée par la constitution d'une commission communale ad-hoc « Maisons de quartiers ».

Suite à la réalisation du Bâtiment des Scorpions à Châteauneuf, des études d'adaptation, transformation se portent actuellement sur les pavillons de Platta et de la Blancherie.

Remarque

La commission se réjouit de ce développement et des transformations apportées à ces structures.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	investissements	852.040	Parcs et jardins	243

Question 12

Qu'en est-il du projet de la place de la Planta ? Et à quoi vont servir les Fr. 600'000.- ?

Réponse

Le montant servira à développer le projet, les plans d'exécution et initier des travaux préparatoires.

Remarque



La CSC aurait aimé avoir une réponse plus détaillée sur un sujet qui occupe notre commune depuis de nombreuses années et pour lequel notre commission n'a toujours pas reçu d'informations satisfaisantes.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9				

Aucune remarque particulière

Document de travail à l'usage du Conseil général

3. Conclusion de la commission et vote final

A propos du projet de budget dans sa globalité, la CSC est satisfaite par l'augmentation des recettes fiscales globales, même si le nouveau système de taxation des entreprises péjore encore les comptes. Ainsi, le budget présente un excédent de revenus de 190'000 francs. Il est à noter que des recettes de Fr. 13,13 millions sont attendues de l'activité achats-ventes d'énergies de partenaires. Nous espérons que cela sera bien le cas car ce montant dépendra de l'évolution de prix sur le marché de l'énergie

La CSC note également que la vente de la maison Supersaxo à la Bourgeoisie de Sion est une bonne opportunité de s'assurer de la sauvegarde du patrimoine culturel de la ville tout en étant cohérente avec le rassemblement des différents services dans le futur dans le nouveau bâtiment administratif.

Dans le domaine touristique, la CSC a bien saisi les opportunités liées à la transformation de la société de développement en société anonyme. La commission comprend bien la nécessité d'élargir le territoire et l'environnement touristique aux alentours de la commune. La CSC salue cette façon de faire mais espère que la commune ne perdra pas le contrôle de sa politique touristique avec une telle structure.

En ce qui concerne la culture, la CSC est satisfaite de voir la Ferme Asile se développer et soutient cet acteur majeur de la commune. La CSC salue également la prise en charge par cette institution de la galerie de la Grenette et se réjouit de découvrir les futures expositions qui y prendront place.

La CSC attend toujours avec grand intérêt la mise en place de la future politique culturelle de la ville et souhaite être partie intégrante de ce processus.

Dans le domaine social, la CSC est satisfaite de voir que les moyens matériels et financiers attribués aux UAPE et aux crèches, ainsi qu'à l'Agapanthe ont été augmentés, en effet, la qualité de l'accueil des enfants est une préoccupation majeure de la commission.

La CSC a été préoccupée par la situation inquiétante au sein des ressources humaines rencontrées par le CMS. Elle fait confiance au service des affaires sociales pour accompagner au mieux les changements importants qui ont accompagné la fusion des CMS et espère que le calme et la sérénité revienne rapidement.



La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2023.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 10 membres présents, le budget 2023 de la Municipalité de Sion.

Le président :
Christian Mirailès

Le rapporteur
Jean-Philippe Moren

Sion, le 28 novembre 2022

Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences

Membres permanents

	24.10.22	25.10.22	26.10.22	16.11.22	21.11.22
Mirailès Christian - Président	x	x	x	x	
Reist Martin - Vice-Président	x	x	x	x	x
Moren Jean-Philippe - Rapporteur		x	x	x	x
Bernhard Michaël	x	x			
Bianchi Kilian	x	x	x	x	x
Dähler Patrick	x	x	x	x	x
Gapany Lionel	x	x	x	x	x
Gianadda Isabelle					
Juillerat Olivier	x	x	x	x	x
Mukuna Gabriel	x	x	x	x	x
Pfister-Mayoraz Brigitte	x	x	x	x	x

Membres suppléants

Antonioli Florence			x		x
Duroux Christophe		x	x	x	x

Total	9	11	11	10	11
--------------	---	----	----	----	----

Document de travail à l'usage du Conseil Général